



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°RM-1000-054 du 26 novembre 2025 portant composition des membres du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, session 2026

La rectrice de l'académie de Mayotte, administratrice de l'Etat,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratifs de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret du 4 juin 2025 portant nomination de Mme Valérie DEBUCHY, administratrice de l'Etat, en qualité de rectrice de la région académique de Mayotte, rectrice de l'académie de Mayotte.

ARRETE :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, session 2026 est fixé conformément à l'article 3 de cet arrêté ;

Article 2

Le calendrier de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle :

- Le jury se réunira le mercredi 11 février 2026 pour l'étude des dossiers RAEP ;
- Publication des résultats d'admissibilité, le mercredi 11 février 2026 ;
- L'épreuve d'admission aura lieu le jeudi 26 février 2026 ;
- Publication des résultats d'admission, le jeudi 26 février 2026.

Article 3

La composition du jury est la suivante :

Président : Monsieur Philippe MICHELI, secrétaire général de l'académie de Mayotte,

Vice-président : Monsieur Éric GAUCI, proviseur adjoint au LPO de Dombéni,

Membres du jury :

- Madame Chantal BALLAGER, responsable GRH de proximité au rectorat de Mayotte,
- Madame Boussaïna YOUSFI, principale au collège de Sada.

Article 4

Le Secrétaire général de l'Académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rectrice,

La rectrice
Valérie DEBUCHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RECTORAT DE MAYOTTE